

## Contexte

La Conciliation des Traitements Médicamenteux à l'admission, activité débutée en 2012 dans notre établissement, concerne tous les patients admis dans 4 de nos 7 services d'admissions. En février 2013, nous avons pu installer l'accès au DP dans l'un d'eux (convention avec le CNOP signée en avril 2012)

→ Cet outil peut constituer une source d'information supplémentaire pour réaliser cette CTM.

Le mode FAST (Fourniture d'un Accès Sécurisé aux Traitements) ne nécessite pas de développement informatique de la part de l'établissement (NB : application web en lecture seule). Les conditions techniques de mise en œuvre sont les suivantes :

1. Accès internet par navigateur web,
2. Carte CPS de praticien hospitalier,
3. Lecteur de cartes bi-fentes,
4. Participation aux frais (NB : 2400€/an),
5. Signature d'une convention avec le CNOP.



### DP en quelques chiffres

- 31 972 732 DP ont été créés
  - 98,6% des pharmacies sont connectées au DP, soit 22 307 officines
  - 100 pharmacies à usage intérieur sont connectées au DP, soit 3,8 % des PUI
- Chiffres au 28 avril 2014

## Matériels et Méthode

Les données d'évaluation ont été collectées prospectivement de janvier 2013 à janvier 2014, lors des enquêtes de CTM réalisées par les étudiants en pharmacie dans le service (analyse / EXCEL).

## Résultats

197 patients conciliés dans la période (âge moyen = 45 ans)

69 patients avaient leur carte vitale en début d'hospitalisation : 35%

- 40 patients avaient un DP ouvert → 20% des patients conciliés ont eu un DP consultable
- 19 patients n'avaient pas de DP ouvert
- 10 autres pour lesquels un problème informatique a empêché la connexion

### Sur les 40 DP consultés

- 2 n'étaient pas incrémentés
- En moyenne 2,5 autres sources d'informations sont nécessaires pour valider l'enquête de conciliation
- Dans 26% des cas un appel du pharmacien officinal reste nécessaire

### Evaluation par les acteurs de la conciliation (échelle d'appréciation en 4 points)

- Globalement utile, source supplémentaire à l'enquête de conciliation
- Source d'information incomplète pour valider une enquête de CTM



## Problèmes liés à une organisation hospitalière

- Notre architecture informatique hospitalière fonctionne sur serveur CITRIX® et « clients légers ». Cette architecture est actuellement difficilement compatible avec un accès FAST au DP.
  - nécessité de réinstaller un PC pour l'unité pilote
  - le déploiement dans d'autres unités est en attente du fonctionnement sur « client léger ».
- Nécessité d'équiper les postes informatiques avec des lecteurs de carte « bi-fentes ».
- Carte Vitale du patient indispensable mais difficile à obtenir dès le début de l'hospitalisation (35% de nos patients)
- Pas de carte CPS pour les étudiants en pharmacie. De plus, chaque lecteur de carte ne peut être paramétré qu'avec une seule carte CPS.
  - nécessité de confier une carte CPS d'un pharmacien aux étudiants

## Problèmes liés à l'outil

Nom	Posologie	Statut	Code
AMOXICILLINE 500mg Car past	1	2104040	
AMOXICILLINE 500mg Car past	1	2104040	
AMOXICILLINE 500mg Car past	1	2104040	
AMOXICILLINE 500mg Car past	1	2104040	
AMOXICILLINE 500mg Car past	1	2104040	
AMOXICILLINE 500mg Car past	1	2104040	
AMOXICILLINE 500mg Car past	1	2104040	
AMOXICILLINE 500mg Car past	1	2104040	
AMOXICILLINE 500mg Car past	1	2104040	
AMOXICILLINE 500mg Car past	1	2104040	

- Pas de posologie renseignée
- Pas le nom du prescripteur
- Pas le nom du dispensateur
- Ne sont incrémentés que les médicaments dispensés avec la carte vitale

→ Source d'information incomplète pour valider une enquête de CTM

Le coût élevé de l'abonnement annuel pour cet accès FAST au DP (2400€) ne se justifierait au minimum qu'en l'absence de difficulté technique

## Conclusion

Le Dossier Pharmaceutique n'apparaît pas encore totalement opérationnel pour une utilisation hospitalière satisfaisante, dans le cadre d'une activité de Conciliation des Traitements Médicamenteux. Il pourrait cependant devenir une source d'information de choix si les problèmes techniques décrits pouvaient être résolus, et si le contenu pouvait s'enrichir d'autres informations indispensables et notamment les ordonnances dispensées numérisées.